



## PRIX NADAR 2025 - Règlement -

### Article 1 - Définition du Prix

Le Prix Nadar Gens d'images est organisé et décerné chaque année par l'association Les Gens d'images depuis 1955. La Bibliothèque nationale de France (BnF) est associée au Prix Nadar depuis la création de celui-ci.

En 2025, le Prix Nadar Gens d'images récompensera un ouvrage de photographie **publié entre le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et le 31 octobre 2025**.

Cet ouvrage peut être, entre autres : une monographie, un livre d'auteur, un catalogue d'exposition, un essai ou un livre de recherche historique, une collection de livres, etc.

L'ouvrage primé se démarquera par :

- l'originalité de son sujet et la pertinence de ses choix éditoriaux ;
- l'originalité de sa maquette qui rend le livre homogène et en cohérence avec son sujet ;
- le soin apporté à sa fabrication – photogravure, impression, reliure, etc.

### Article 2 - Critères de sélection

L'ouvrage doit :

- être édité en France par un **éditeur français** (dont le siège social est en France) ;
- être tiré à **400 exemplaires minimum** ;
- avoir fait l'objet du **dépôt légal** à la Bibliothèque nationale de France ;
- ne pas être une réédition ou un livre d'artiste.

Un éditeur peut proposer plusieurs livres. L'éditeur lauréat en 2024 ne peut pas concourir. En cas de **coédition**, la participation pour moitié d'un éditeur français est nécessaire.

### Article 3 - Envoi des ouvrages

Les livres doivent être déposés ou envoyés à **partir du 15 septembre 2025 et au plus tard le 15 octobre 2025** à minuit, en **deux (2) exemplaires** à l'adresse ci-dessous.

Dans tous les cas, merci de mentionner exactement l'intégralité de l'adresse suivante sur le paquet. Merci de ne pas envoyer en recommandé.

Bibliothèque nationale de France  
Département Estampes et photographie  
Service de la photographie  
Prix Nadar Gens d'images  
58 rue de Richelieu 75084 Paris cedex 02

Chaque envoi d'ouvrage doit être accompagné **en version papier** :

- d'un communiqué de presse et/ou d'une présentation d'une dizaine de lignes de l'ouvrage,
- d'une présentation de la maison d'édition.

Ces éléments doivent également être envoyés en **version numérique**, accompagnés du visuel HD de la couverture de l'ouvrage (jpg ou png), à [prix-nadar@gensdimages.com](mailto:prix-nadar@gensdimages.com) et [mail@gensdimages.com](mailto:mail@gensdimages.com) **avant le 15 octobre 2025 à minuit.**

#### **Article 4 - Dotation et valorisation du livre primé**

En 2021, le ministère de la Culture a renforcé son soutien à la scène photographique française à travers les Prix Niépce et Nadar Gens d'images. Ainsi, une **dotation de 10 000 €** sera attribuée au lauréat du Prix Nadar Gens d'images 2025 ; elle sera répartie entre éditeur(s) et auteur(s) et/ou photographe(s).

Le livre lauréat est mis en avant par une campagne de presse conduite par Gens d'images en collaboration avec la BnF. Gens d'images met à disposition de l'éditeur lauréat 500 stickers « Prix Nadar Gens d'images » afin d'assurer la visibilité en librairie.

Une rencontre publique est organisée par Gens d'images autour du livre lauréat à Paris, en novembre 2025. D'autres rencontres peuvent être organisées en province, notamment à Chalon-sur-Saône et à Nantes au Centre Claude Cahun.

Depuis 2023, la FNAC soutient également le Prix Nadar Gens d'images par une **dotation de 5 000 €**, et une mise en valeur du lauréat et des livres remarquables dans sa communication.

**Dix livres remarquables** par le jury, incluant le lauréat, sont mis en avant à la librairie du Musée Nicéphore Niépce. Tous les livres proposés sont déposés à la Bibliothèque nationale de France, au département des estampes et de la photographie, et à la bibliothèque du Musée Nicéphore Niépce de Chalon-sur-Saône, où ils pourront être consultés.

#### **Article 5 - Le jury**

Le jury est composé de spécialistes de la photographie et de l'édition.

Les coordinateurs du Prix, un représentant du département des estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France, et un représentant du lauréat de l'année précédente participent de droit au jury.

L'attribution du Prix se fait à la majorité simple. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix.

**Tout acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement.**

#### **Contact :**

Isabelle Rouvillois, déléguée du Prix Nadar Gens d'images

[prix-nadar@gensdimages.com](mailto:prix-nadar@gensdimages.com) | [gensdimages.com](http://gensdimages.com) |   